



UNIVERSITÉ DU SAHEL

33, Rue MZ-198, Mermoz - BP 5355 Dakar-Fann (SÉNÉGAL) Tél/Fax : (00 221) 33 860 99 75
<http://www.unis.sn> - univsahel@gmail.com



Licences reconnues par le Cames	:	STEM : Informatique 2005 . Physique et Chimie 2005
Licences reconnues par le Cames	:	Sciences Juridiques et Politiques : Droit Civil 2007 . Droit Privé 2007
Licences reconnues par le Cames	:	Sciences Économiques et Gestion : Sciences Économiques 2015
Masters reconnus par le Cames	:	Droit Privé : Droit des Activités Maritimes 2015 . Droit des Affaires et Fiscalité 2015
Masters reconnus par le Cames	:	Droit Public : Relations Internationales 2015 . Administrations Publiques 2015

SUPPLÉMENT AU DIPLÔME DE MASTER EN DROIT PUBLIC **ADMINISTRATIONS PUBLIQUES** (Annexe descriptive au diplôme)

Ce supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la lisibilité internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable du diplôme. Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée.

I . INFORMATION SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME

- 1.1 Numéro d'identification de l'étudiant :
- 1.2 Prénom :
- 1.3 Nom :
- 1.4 Date de naissance :
- 1.5 Lieu de naissance :
- 1.6 Pays de naissance :

II. INFORMATION SUR LE DIPLOME

- 2.1 Grade (Intitulé du diplôme) **MASTER**
- 2.2 Domaine **Sciences juridiques et politiques**
- 2.3 Mention **Droit Public**
- 2.4 Spécialité **Administrations Publiques**
- 2.5 Principaux domaines couverts par le diplôme **Droit, Sciences politiques, Gestion**
- 2.6 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme **UNIVERSITE DU SAHEL**
33, rue Mz-198, Mermoz
Code postal 10700 BP 5355 Dakar-Fann, SÉNÉGAL
Tel / Fax : 00 221 33 860 9975
Internet : <http://www.unis.sn>
- 2.7 Langue de formation et d'examen **Français**

III. INFORMATION SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION DU DIPLOME

- 3.1 Niveau de qualification **Grade de Master - 300 crédits après le baccalauréat (Bac+5)**
Grade de Master - 120 crédits après la licence (Licence+2)
- 3.2 Durée du programme **10 semestres de formation après le Baccalauréat**
4 semestres de formation après la Licence
- 3.3 Conditions d'accès **Accès en M1 aux titulaires de la licence**

IV. INFORMATION SUR LE CONTENU DU PROGRAMME

4.1 Organisation des études

Temps plein, en présentiel et en cours du jour.

4.2 Objectif du programme

Le Master d'administration publique vise à former les futurs cadres des organisations publiques (administrations nationales, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics, sociétés d'économie mixte); répondre aux besoins des grandes entreprises qui travaillent en relation avec le secteur public local, national et maîtriser les techniques et outils juridiques, financiers et humains propres aux organisations publiques ; anticiper les évolutions à venir des organisations publiques.

4.3 Contenu du programme

LICENCE DE DROIT PUBLIC - 1^{ER} SEMESTRE - PREMIERE ANNEE – (S1L1)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière	Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.L1	DROIT	6	DROI 1.006.1	Droit civil	36	4	S1L1	3
			DROI 1.006.2	TD Droit civil	24	2	S1L1	2
UE02 SJP.L1	DROIT	6	DROI 1.249.1	Droit constitutionnel	36	4	S1L1	3
			DROI 1.249.2	TD Droit Constitutionnel	24	2	S1L1	2
UE03 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.252.1	Histoire du Droit	24	4	S1L1	3
			SCPO 1.258.1	Systèmes Politiques Sénégalais	24	4	S1L1	3
UE04 SJP.L1	ÉCONOMIE INFORMATIQUE	6	ECON 1.252.1	Économie Politique Générale	24	3	S1L1	2
			INFO 1.021.1	Informatique Générale	24	3	S1L1	2
UE05 SJP.L1	LANGUES ET COMMUNICATION	4	ANGL 1.000.1	Anglais	24	2	S1L1	2
			COMM 1.003.1	Techniques d'expressions	24	2	S1L1	2

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 2^{EME} SEMESTRE - PREMIERE ANNEE – (S2L1)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière	Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.007.1	DROIT CIVIL	36	5	S2L1	3
			DROI 1.007.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT CIVIL	24	3	S2L1	2
UE07 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.250.1	DROIT CONSTITUTIONNEL	36	5	S2L1	3
			DROI 1.250.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT CONSTITUTIONNEL	24	3	S2L1	2
UE08 SJP.L1	DROIT	8	DROI 1.255.2	INSTITUTIONS JUDICIAIRES	24	4	S2L1	3
			DROI 1.253.2	INSTITUTIONS INTERNATIONALES	24	4	S2L1	3
UE09 SJP.L1	INFORMATIQUE SOCIOLOGIE	6	SOCI 1.033.1	SOCIOLOGIE	24	3	S2L1	2
			INFO 1.021.1	INFORMATIQUE	24	3	S2L1	2

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 3^{EME} SEMESTRE - DEUXIEME ANNEE – (S3L2)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.L2	DROIT	6	DROI	2.267.1	Droit des Obligations	36	4	S3L2	3
			DROI	2.267.2	TD Droit des Obligations	24	2	S3L2	2
UE02 SJP.L2	DROIT	6	DROI	2.270.1	Droit administratif	36	4	S3L2	3
			DROI	2.270.2	TD Droit Administratif	24	2	S3L2	2
UE03 SJP.L2	DROIT FINANCE	6	FINA	2.048.1	Finances Publiques	36	4	S3L2	3
			FINA	2.048.2	TD Finances Publiques	24	2	S3L2	2
UE04 SJP.L2	DROIT	6	DROI	2.273.1	Droit pénal général	24	3	S3L2	3
			DROI	2.036.1	Droit des Biens	24	3	S3L2	3
UE05 SJP.L2	SCIENCES POLITQUES INFORMATIQUE	6	SCPO	2.282.1	Sciences Politiques	24	3	S3L2	3
			INFO	2.279.3	Informatique Pratique	24	3	S3L2	2

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 4^{EME} SEMESTRE - DEUXIEME ANNEE – (S4L2)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SJP.L2.	DROIT	8	DROI	2.268.1	DROIT DES OBLIGATIONS	36	5	S4L2	3
			DROI	2.268.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT DES OBLIGATIONS	24	3	S4L2	2
UE07 SJP.L2.	DROIT	8	DROI	2.271.1	DROIT ADMINISTRATIF	36	5	S4L2	3
			DROI	2.271.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT ADMINISTRATIF	24	3	S4L2	2
UE08 SJP.L2.	DROIT FINANCE	8	FINA	2.049.1	FINANCES PUBLIQUES	36	5	S4L2	3
			FINA	2.049.2	TRAVAUX DIRIGES DE FINANCES PUBLIQUES	24	3	S4L2	2
UE09 SJP.L2.	DROIT	6	DROI	2.274.1	PROCÉDURE PÉNALE	36	3	S4L2	3
			DROI	2.273.1	DROIT PÉNAL GENERAL	24	3	S4L2	3

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 5^{EME} SEMESTRE - TROISIEME ANNEE – (S5L3)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.309.1	DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	36	4	S5L3	3
			DROI	3.309.2	TD DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	24	2	S5L3	2
UE02 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.327.1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	36	4	S5L3	3
			DROI	3.327.2	TD DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	24	2	S5L3	2
UE03 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.060.1	TECHNIQUES SOCIÉTAIRES	36	3	S5L3	3
			DROI	3.063.1	DROIT FISCAL DES AFFAIRES	36	3	S5L3	3
UE04 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.321.1	LIBERTÉS PUBLIQUES	24	3	S5L3	3
			SCPO	3.333.1	SYSTEMES POLITIQUES AFRICAINS	24	3	S5L3	3
UE05 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.318.1	CONTENTIEUX CONSTITUTIONNEL	24	3	S5L3	3
			DROI	3.324.1	HISTOIRE DU DROIT PUBLIC	24	3	S5L3	3

LICENCE DE DROIT PUBLIC – 6^{EME} SEMESTRE – TROISIEME ANNEE – (S6L3)

Code UE	Unité d'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE06 SJP.L3 .PUB	DROIT	8	DROI	3.303.1	DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	36	5	S6L3	3
			DROI	3.303.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT ADMINISTRATIF SPÉCIAL	24	3	S6L3	2
UE07 SJP.L3 .PUB	DROIT	8	DROI	3.328.1	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	36	5	S6L3	3
			DROI	3.328.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	24	3	S6L3	2
UE08 SJP.L3 .PUB	DROIT	8	DROI	3.074.1	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	24	4	S6L3	3
			GEST	3.329.2	COMPTABILITÉ PUBLIQUE	24	4	S6L3	3
UE09 SJP.L3 .PUB	DROIT	6	DROI	3.304.1	ORGANISATIONS INTERNATIONALES I	24	3	S6L3	3
			DROI	3.305.1	ORGANISATIONS INTERNATIONALES II	24	3	S6L3	3

	TOTAL	180		VOLUME	1560				
	L	CREDITS		HORAIRE	HEURES				

MASTER D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - 1^{ER} SEMESTRE - PREMIÈRE ANNÉE (S1M1)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière	Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient	
UE01 SJP.M1 .PUB	RELATIONS INTERNATIONALES	6	RINT	4.378.1	RELATIONS INTERNATIONALES	36	4	S1M1	3
			RINT	4.378.2	TD RELATIONS INTERNATIONALES	24	2	S1M1	2
UE02 SJP.M1 .PUB	DROIT	6	DROI	4.375.1	DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	36	4	S1M1	3
			DROI	4.375.2	TD DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	24	2	S1M1	2
UE03 SJP.M1 .PUB	SCIENCES ADMINISTRATIVES	6	ADMI	4.363.1	SCIENCES ADMINISTRATIVES	36	4	S1M1	3
			ADMI	4.363.2	TD SCIENCES ADMINISTRATIVES	24	2	S1M1	2
UE04 SJP.M1 .PUB	DROIT	6	DROI	4.369.1	DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	36	4	S1M1	3
			DROI	4.369.2	TD DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	24	2	S1M1	2
UE05 SJP.M1 .PUB	DROIT	6	DROI	4.366.1	DROIT DES COMMUNICATIONS INTERNATIONALES	24	3	S1M1	3
			DROI	4.372.1	RÉGIONALISME AFRICAIN	24	3	S1M1	3

MASTER D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES – 2^{EME} SEMESTRE - PREMIÈRE ANNÉE (S2M1)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière	Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient	
UE06 SJP.M1 .PUB RI ET SA	RELATIONS INTERNATIONALES	5	RINT	4.379.1	RELATIONS INTERNATIONALES	36	3	S2M1	3
			RINT	4.379.2	TRAVAUX DIRIGES DE RELATIONS INTERNATIONALES	24	2	S2M1	2
UE07 SJP.M1 .PUB	DROIT	5	DROI	4.376.1	DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	36	3	S2M1	3
			DROI	4.376.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE	24	2	S2M1	2
UE08 SJP.M1 .PUB	SCIENCES ADMINISTRATIVES	5	DROI	4.364.1	SCIENCES ADMINISTRATIVES	24	3	S2M1	3
			DROI	4.364.2	TRAVAUX DIRIGES DE SCIENCES ADMINISTRATIVES	24	2	S2M1	2
UE09 SJP.M1 .PUB	DROIT	5	DROI	4.370.1	DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	24	3	S2M1	3
			DROI	4.370.2	TRAVAUX DIRIGES DE DROIT PUBLIC ÉCONOMIQUE	24	2	S2M1	2
UE10 SJP.M1 .PUB	DROIT	5	DROI	4.371.2	DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE	24	3	S2M1	3
			DROI	4.372.1	PHILOSOPHIE DU DROIT	24	2	S2M1	3
UE11 SJP.M1 .PUB	DROIT HISTOIRE ANTHROPOLOGIE	5	DROI	4.380.2	ANTHROPOLOGIE POLITIQUE ET SOCIALE	24	3	S2M1	3
			DROI	4.377.2	HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES	24	2	S2M1	3

MASTER D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES – 3EME SEMESTRE - DEUXIÈME ANNÉE (S3M2)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE01 SJP.M2.ADP	DROIT	10	ADMI	5.408.1	Politiques de décentralisation	36	5	S3M2	3
			ADMI	5.411.1	Bonne gouvernance	36	5	S3M2	3
UE02 SJP.M2.ADP	DROIT	10	DROI	5.405.1	Droit de l'urbanisme et de la construction	36	5	S3M2	3
			DROI	5.417.1	Institutions administratives et droit des collectivités locales	36	5	S3M2	3
UE03 SJP.M2.ADP	DROIT	10	DROI	5.414.1	Droit et théories du contentieux constitutionnel	36	5	S3M2	3
			FINA	5.423.1	Finances publiques approfondies	36	5	S3M2	3

MASTER D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES – 4EME SEMESTRE - DEUXIÈME ANNÉE (S4M2)

Code UE	Unité D'Enseignement (UE)	Crédits UE	Code matière		Matières (M)	Volume horaire	Crédit (M)	Semestre	Coefficient
UE04 SJP.M2.AP	DROIT	8	DROI	5.410.1	DROIT, DOCTRINE ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS	36	4	S4M2	3
			DROI	5.415.1	CONTRÔLE DES ACTES ADMINISTRATIFS	24	4	S4M2	3
UE05 SJP.M2.AP	DROIT	8	DROI	5.425.1	FINANCES PUBLIQUES APPROFONDIES : ÉLABORATION ET EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ETAT	24	4	S4M2	3
			DROI	5.407.1	DROIT DES CONTRATS ET DES MARCHES PUBLIQUES	24	4	S4M2	3
UE06 SJP.M2.AP	DROIT LANGUE	8	DROI	5.415.1	DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	24	4	S4M2	3
			LANG	5.406.1	ANGLAIS	24	4	S4M2	2
UE07 SJP.M2.AP	STAGE MEMOIRE	6	STAG	5.998.1	STAGE	24	2	S4M2	2
			MEMO	5.999.1	MEMOIRE	24	4	S4M2	3

	TOTAL M	120 CRÉDITS		VOLUME HORAIRE	1020 HEURES		
--	----------------	--------------------	--	-----------------------	--------------------	--	--

	TOTAL L+M	300 CRÉDITS		VOLUME HORAIRE	2580 HEURES		
--	------------------	--------------------	--	-----------------------	--------------------	--	--

4.4 Système de notation et mention

Les enseignements sont évalués par une note sur une échelle allant de 0 à 20.

Une compensation entre les matières formant une même unité d'enseignement existe.

Une unité d'enseignement est validée si l'étudiant obtient une note supérieure ou égale à 10/20.

Pour offrir une lisibilité internationale des résultats, les notes peuvent faire l'objet d'une conversion en grade comme suit :

A+	[16 – 20[Cette note confère à l'étudiant la mention « Très-bien »
A	[14 – 16[Cette note confère à l'étudiant la mention « Bien »
B	[12 – 14[Cette note confère à l'étudiant la mention « Assez-bien »
C	[10 – 12[Cette note permet à l'étudiant de valider une UE sans mention
D	[08 – 10[Avec cette note, l'étudiant ne valide pas et doit reprendre l'unité d'enseignement
E	[0 – 08[Avec cette note, l'étudiant ne valide pas et doit reprendre l'unité d'enseignement

V - INFORMATION SUR LA FONCTION DE LA QUALIFICATION

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur Avec ce Master , l'étudiant peut s'inscrire en Doctorat

5.2 Statut professionnel Après l'obtention du Master, l'étudiant doit pouvoir :

Après l'obtention du Master d'Administrations Publiques, l'étudiant doit pouvoir travailler dans les secteurs suivants :

- Fonction publique,
- Milieu associatif,
- Entreprise de service public
- Collectivités locales
- Organisations internationales
- ONG dans divers secteurs
- Secteur associatif
- Organes de contrôle
- Service d'appui du Parlement
- Consultants privés
- Médias écrits, audio-visuels et électroniques
- Communication
- Relations publiques
- Ressources humaines
- Enseignement et recherche scientifique
- Les fonctions juridiques
- Le management des ressources humaines et des relations sociales
- La supervision et le contrôle d'achats publics
- La gestion financière et comptable
- Le montage et le management de projets des collectivités territoriales

VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

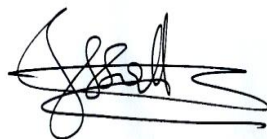
Le Master d'Administrations Publiques de l'Université du Sahel est reconnu et accepté par le Conseil africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) comme équivalent à une formation de baccalauréat plus 5 années de formation universitaire.

VII. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT

Fait à Dakar, le.....

Pr. El Hadji SALL

Timbre sec de l'Université



Président de l'Université du Sahel

VIII. INFORMATION SUR LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SÉNÉGAL

GRADE	ANNÉE	GRADES LMD	AUTRES GRADES
D OCTORAT (8)	D3 (8)	DOCTORAT (480 crédits)	
	D2 (7)		
	D1 (6)		
M ASTER (5)	M2 (5)	MASTER (300 crédits)	INGÉNIEUR (300 crédits)
	M1 (4)		
L ICENCE (3)	L3 (3)	LICENCE (180 crédits)	LICENCE PRO (180 crédits)
	L2 (2)		DUT – BTS (120 crédits)
	L1 (1)		
BACCALAURÉAT			

RÉFÉRENCES

1. La Constitution de la République du Sénégal, notamment en son article 23,
2. La loi n° 94-82 du 23 Décembre 1994 portant statut des Établissements de l'Enseignement Privé, modifié par la loi n° 2005-03 du 11 janvier 2005
3. La loi 2005-03 modifiant et complétant les articles 6 et 8 de la loi 94-82 du 23 Décembre 1994 portant statut des Établissements d'Enseignement Privé,
4. L'Autorisation n° 00427 MESRS/DES du 29 Juin 2000 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
5. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 22ème colloque ordinaire international tenu du 5 au 10 Décembre 2005 à Abidjan en Côte d'Ivoire,
6. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 23ème colloque ordinaire international tenu du 26 Novembre au 1er Décembre 2007 à Lomé au Togo,
7. Le décret n° 2011-443 du 30 mars 2011 portant création, et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement d'une Direction Générale de l'Enseignement Supérieur
8. Loi n° 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les établissements d'enseignement supérieur
9. Le décret n° 2011-1030 du 25 juillet 2011 portant statut des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur
10. Le décret n° 2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Licence, modifié
11. Le décret n° 2012-1115 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de Master, modifié
12. Le décret n° 2014-565 du 06 mai 2014 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
13. Le décret n° 2015-582 du 11 mai 2015 relatif à la reconnaissance, au classement et à l'équivalence des diplômes de l'Enseignement Supérieur
14. La Reconnaissance et l'Équivalence des Diplômes délivrées à l'Université du Sahel par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur en Afrique (CAMES) lors du 30 ème colloque ordinaire international tenu du 25 Novembre au 1er Décembre 2015 à Dakar au Sénégal,